

Le Gouvernement jurassien a profité de la publication de son rapport annuel sur la reconstitution de l'unité du Jura pour préciser quelque peu son interprétation de l'accord intercantonal du 20 février 2012. Pour mémoire, cet accord a été qualifié d'historique par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police, et a été unanimement loué pour ses vertus démocratiques.

Une assemblée constituante paritaire !

Précédemment, l'exécutif avait déjà eu l'occasion d'insister sur la valeur de son engagement à respecter l'issue du vote et de déclamer sa bonne foi envers un CJB craintif qui tente de se chercher une porte de sortie en vue de légitimer un éventuel déni de démocratie de sa part. Pour le gouvernement du nouveau canton, il n'y a pas lieu de douter de sa sincérité et de son honnêteté face à une déclaration d'intention qui forme un ensemble cohérent et équilibré.

L'enthousiasme à l'idée que le Jura partage sa souveraineté avec le Jura-Sud au sein d'un nouveau canton prévaut au sein du collège des ministres. De surcroît, ce dernier précise, à travers son rapport annuel, qu'il appartiendra à l'assemblée constituante élue par les citoyens de formuler des propositions concrètes au sujet des institutions et des structures administratives et de débattre sereinement et en toute liberté. Il ajoute, et la précision est essentielle, qu'il est «favorable à ce que cette assemblée soit composée paritairement de Jurassiens et de Jurassiens bernois.»

De prime abord, cette dernière phrase peut paraître anodine. Dans la réalité, pour un canton qui représente, selon les chiffres de l'année 2010 de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT), 57,5% de la population résidente permanente du futur grand ensemble contre 42,5% pour le Jura-Sud, accepter la parité dans une assemblée constituante est un acte de grande valeur morale, de confiance et de considération.

De plus, ainsi que le Mouvement autonomiste jurassien l'a déjà souligné ces dernières semaines, la mise en place d'une assemblée constituante n'engage pas une sanction définitive. Entrer dans le processus, se prêter au jeu de la construction, de l'analyse et de la réflexion politique, en vaut donc largement la chandelle! Il n'y a aucune frontière à l'enthousiasme et à l'exaltation. Nous le répéterons inlassablement.

Le Gouvernement jurassien conclut son rapport annuel en signalant que «le recours à la démocratie est un signe de confiance à l'égard des citoyens.» C'est aussi un signe d'estime. Et tout comme le philosophe et penseur politique du siècle des Lumières Montesquieu, «nous louons les gens à proportion de l'estime qu'ils ont pour nous.» ■

Rapport annuel sur la reconstitution de l'unité du Jura (3)

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 64^e année - N° 2818 • abonnement annuel: 85 fr. • 28 juin 2012 • Paraît le jeudi

Geneviève Bovary

En matière d'intelligence – et de son contraire – l'inoubliable Georges Brassens avait trouvé la formule parfaite: «Le temps ne fait rien à l'affaire.» Le petit con devient un jeune con, avant de devenir un grand con. Puis, subissant des ans l'irréparable outrage, il finit en vieux con. Il faut attendre son enterrement pour qu'il se mue, l'espace d'une cérémonie, en exemple de sagesse et de bonté. C'est la vie! Si l'on ose dire...

Gustave Flaubert¹ était obsédé par la bêtise humaine, qui le rendait furieux, et il déchargeait sa colère sur ses personnages. Emma Bovary en est l'archétype. Elle court à sa perte par aveuglement, entraînée par des sentiments absurdes, dupée par des profiteurs cupides ou jouisseurs. Elle croit ceux qui la trompent et rejette avec mépris ceux qui l'aiment ou veulent la raisonner.

Revoilà Dame Aubry-Moine!

Pourtant, elle «présente bien». Elle parle avec aisance, elle aime la musique, la poésie, l'opéra. Elle a du caractère, un peu d'instruction, et voudrait briller, séduire, fréquenter le beau monde. Mais pour y parvenir, elle ne fait que de mauvais choix, elle prend ses désirs pour la réalité, dans un univers dont elle ne comprend pas les règles. Elle en mourra.

On ne peut s'empêcher de penser à elle en lisant l'interview donnée par Geneviève Aubry dans *Le Matin* du 19 juin 2012. C'est une dame de 84 ans aujourd'hui, dont les anciens se souviennent sans doute. Elle s'était lancée dans la politique antijurassienne avec une énergie peu commune, où il était difficile de démêler l'ambition personnelle, le désir de venger son père Virgile Moine et des convictions qu'on ne peut exclure a priori, aussi sottes soient-elles.

Je me tire!

Cette dame, que tout destinait à présider la section tavannoise du «Zonta» ou à organiser des excursions du Club alpin féminin au Ballenberg, a quand même fini au Conseil national, échouant de peu dans l'élection au Gouvernement bernois! Une telle trajectoire, impensable en période normale, elle la dut au canton du Jura, dont la création provoqua une sorte de «ressac» dans nos districts méridionaux. Son activisme, son culot et sa dégainé lui ont permis de surfer sur une vague éphé-

mère, qui l'a grisée. Mais une fois cette vague passée, elle est revenue à Tavannes, qui n'est pas Malibu, tant s'en faut.

Interrogée par *Le Matin*, elle a déclaré qu'à 84 ans, elle était prête à déménager au Tessin si Tavannes rejoignait le canton du Jura. Rappelons que le Tessin est le canton qui a approuvé la création de l'Etat jurassien avec la plus forte majorité de Suisse. Peu

importe à Geneviève Aubry. Si ça tourne mal, elle se tire, abandonnant ceux qui l'ont crue jusqu'ici.

La haine intacte

Elle ne dit pas cela par sénilité, bien au contraire! Elle le dit parce que sa passion, à savoir sa haine du Jura indépendant, est restée intacte. Cette dame, que le temps aurait pu assagir, n'a tiré aucune leçon des événements et des réalités nouvelles, la principale en la matière étant que le passage de Tavannes dans le canton du Jura n'aurait pour elle aucune conséquence pratique. Des conséquences symboliques tout au plus, mais rien, rigoureusement rien, ne serait modifié dans sa vie quotidienne.

Pourtant, il suffirait que Tavannes passe de BE à JU pour que cette vieille dame soit prête à mettre les Alpes entre elle et ses enfants, entre elle et ses amis, à quitter l'endroit où elle a vécu plus d'un demi-siècle, où elle a reçu du soutien, de l'admiration, de la notoriété. Flaubert aurait aimé cette Geneviève Bovary. Il aurait savouré cette flambée de sottise et de déraison, à laquelle nulle intelligence ne viendra servir d'extincteur.

Brassens avait raison.

● Alain Charpilloz

¹ Lire à ce sujet l'ouvrage remarquable consacré à Flaubert par notre ami Roland Biétry.

?

D'OU LA QUESTION...

Le mille-pattes unijambiste

Le Gouvernement jurassien a traité d'«aménagistes» les partisans du «canton ARC», ce que leur grand chef indien Jean-Claude Crevoisier n'a pas aimé du tout. Nous les appellerons donc les «arc-ménagistes», car ils veulent faire le ménage dans l'Arc jurassien. Ces braves gens partirent trois mille, mais par un prompt renfort, ils se virent moins de trente (dont sept orateurs) en arrivant au port, à savoir le Collège de Delémont ce 22 mai. Les masses populaires n'étaient pas au rendez-vous: le Ciel nous garde de confondre aménagistes et ménagères!

La réunion s'est donc déroulée dans l'intimité et la convivialité, le fait d'être si peu nombreux renforçant la fierté d'avoir raison contre tout le monde. Les invités parlèrent d'or. Une dame et un monsieur dirent que deux écoles promues par les trois cantons fonctionnaient bien. On s'en félicite. Un autre monsieur décrivit la réorganisation des cars postaux en neuf secteurs. Le rapport avec le «canton ARC» ne saute pas aux yeux, mais les cars postaux méritent nos applaudissements.

Puis, Olivier Guéniat, le séminent animateur paroissial reconverti dans la maréchaussée, parla de la fusion des polices jurassienne et neuchâteloise. Jean Moritz émit des doutes sur la constitutionnalité du projet, répandant un parfum d'hérésie dans la salle, aussitôt éventé par M. Guéniat. Pour ce dernier, les polices peuvent fusionner sans que les cantons en fassent autant.

Ensuite, il se dissocia complètement de l'idée d'une fusion des cantons de Neuchâtel et du Jura.

Les organisateurs de la soirée ont dû apprécier que leur invité vedette combatte leur projet. Sans vouloir nous mêler de ce qui ne nous regarde pas, nous leur déconseillons vivement le tir à l'arc. Ces gars-là sont capables de s'envoyer une flèche dans la bedaine, ce qu'ils ont fait en donnant la parole à M. Guéniat. Il y a arc et «canton ARC».

On a relevé, au cours du débat, les caractéristiques communes à la région: PME, horlogerie et micro-mécanique, habitat dispersé. Deux intervenants ont rappelé que le Jura vaudois en faisait partie aussi. M. Crevoisier répondit que «le Nord vaudois ne se sent pas prêt à adhérer à un ensemble politique institutionnel qui s'appellerait Arc jurassien» (sic). En langage clair, le «canton ARC», dont le

promoteur principal cache le nom sous le jargon.

Selon toute vraisemblance, le Nord vaudois pense comme le sud et le nord du Jura, qui n'en veulent pas non plus. De sorte qu'il resterait, très éventuellement, le canton de Neuchâtel, qui devrait former le «canton ARC» à lui seul. Il pourrait même choisir de l'appeler «Neuchâtel». On n'arrête pas le progrès.

Le problème de fond des arc-ménagistes, c'est qu'au jeu des similitudes, on ne finit jamais de mettre ensemble tout le monde et n'importe quoi. En définitive, sous couvert de «rationalité» et d'«efficacité» (présumée, ô combien!), on fait le lit des centralistes purs et durs, qui travaillent d'arrache-pied à détruire le fédéralisme suisse.

Leur rêve est notre cauchemar, à savoir une Suisse formée d'un seul canton, un organisme génétiquement modifié calamiteux, puisqu'il veut faire marcher sur un pied ce qui marche mieux sur plusieurs: c'est le mille-pattes unijambiste.

Quant à nos arc-ménagistes, vont-ils s'arc-bouter jusqu'au bout sur leur arc sans corde ni flèche? Alors qu'il y a tant de jolies choses à bricoler en LEGO ou en pâte à modeler!

● Montzoie

..... S O M M A I R E



DÉCLARATION DU 23 JUIN DU MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN
SAISONS JURASSIENNES: RANDONNÉE ESTIVALE
LES 50 ANS DU GROUPE BÉLIER: SOUPE À LA GRIMACE À SAIGNELÉGIER

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

REVUE DE LA PRESSE

Le dynamisme économique s'est poursuivi ces derniers mois dans le canton du Jura ! (2^e partie)

Le Quotidien Jurassien (27 avril 2012)

■ LE NOIRMONT Globaz SA poursuit son développement

- Spécialisé dans les applications informatiques du deuxième pilier, Globaz SA, basé au Noirmont, poursuit sa fulgurante ascension.
- En onze ans, la firme est passée de 20 à 80 collaborateurs.
- Avec son nouveau directeur, Arnold Christe, la société vise désormais le marché suisse alémanique.

* * *

Le Quotidien Jurassien (28 avril 2012)

■ ENTREPRISES INNOVANTES PERFUSAL S.À R.L., COURROUX

Un bracelet révolutionnaire

- «Une idée croît en vous...» Le slogan de Medtech.lab, le technopôle dédié aux technologies médicales que Creapole a aménagé sur la ZARD, s'applique parfaitement à Perfusal S.à.r.l., qui a élu domicile en ses murs.
- Perfusal est une «start up», c'est-à-dire une entité qui vient de naître; elle n'est donc plus un projet puisqu'elle existe juridiquement, mais pas encore une entreprise dans toutes ses dimensions. Pourtant, elle est déjà pleinement innovante!
- Le bracelet Perfusal (qui vient de perfusion) est tout à fait similaire à un bracelet de montre, mais sa fonction est fort différente. Il sert à fixer les tubulures d'une perfusion.

* * *

Le Quotidien Jurassien (30 avril 2012)

La zone d'activités de la Haute-Sorne est la première à obtenir un label convoité

La zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne (ZAM) est devenue la première du canton à obtenir le statut de zone d'activité d'intérêt cantonal (AIC).

* * *

L'Impartial (4 mai 2012)

JURA Lancement officiel hier des travaux de la nouvelle usine que TAG Heuer va construire en Haute-Ajoie. Mais la firme chaux-de-fonnière est confrontée à des problèmes inattendus...

Les vestiges passent avant l'emploi

Quelque 25 millions de francs d'investissements, une centaine d'emplois créés dans un premier temps. Hier, TAG Heuer a officiellement lancé les travaux de sa nouvelle manufacture d'avant-garde que la firme chaux-de-fonnière va construire à Chevenez (commune de Haute-Ajoie). Le planning est serré. Le bâtiment doit être sous toit à la fin octobre pour que la production de mouvements mécaniques puisse démarrer en juin 2013.

TAG Heuer est présent dans le canton du Jura depuis 2004 avec son usine Cortech à Cornol (Ajoie), spécialisée dans la fabrication de boîtes. Une trentaine des 150 collaborateurs devra se déplacer à Chevenez afin de contribuer à la fabrication annuelle des 100 000 mouvements mécaniques, premier objectif de la firme chaux-de-fonnière, dès l'été 2013. Une centaine d'emplois seront créés. En fonction de sa propre demande, celle de son groupe (LVMH) et de ses clients, TAG Heuer vise une production doublée d'ici deux à trois ans. En plusieurs étapes, ce sont quelque 250 employés qui travailleront en Haute-Ajoie.

* * *

L'Impartial (9 mai 2012)

LE NOIRMONT Visite chez Geosatis SA, qui crée des bracelets électroniques.

L'innovation au cœur de Creapole

Vu de l'extérieur, on ne s'imaginerait pas à quel point ça fourmille d'idées dans le technopôle du Noirmont, rattaché à la structure de soutien à l'innovation jurassienne Creapole.

Geosatis SA, «start-up» fondée il y a deux ans à l'EPFL, a choisi de venir s'installer dans le Jura en août dernier, avant tout pour la proximité avec le savoir-faire horloger et les synergies potentielles avec l'industrie régionale.

Parmi les employés, rien moins que trois docteurs de l'EPFL et des ingénieurs, spécialisés dans l'électronique, l'informatique ou la sécurité radio. La plupart ont quitté la région lémanique, ou le Valais, pour venir s'installer aux Franches-Montagnes.

* * *

L'Impartial (9 mai 2012)

Le technopôle du Noirmont affiche complet

Premier site inauguré en 2009 par Creapole, le technopôle du Noirmont affiche complet aujourd'hui. Il héberge une quinzaine de «start-up», principalement actives dans le domaine informatique. Elles emploient 25 personnes au total.

Dédié aux technologies médicales, le site de Delémont a été mis en service en octobre 2011. Il abrite déjà deux «start-up» et 60% de sa surface est réservée.

Voué à la microtechnique, le pôle de Porrentruy s'ouvrira au printemps 2013.

* * *

Le Journal du Jura – (11 mai 2012)

L'Arc jurassien est bien le pays de la sous-traitance

«En 2010, 40% des nouveaux emplois créés l'ont été dans les technologies médicales, les cleantech et la communication.» (Michel Probst, ministre jurassien de l'Economie et de la Coopération.)

Assemblée des délégués du 16 juin 2012 à Moutier: résolution

L'Assemblée des délégués du Mouvement autonomiste jurassien s'est déroulée samedi 16 juin 2012 à Moutier. Elle a élu Laurent Coste à la présidence, Pierre-André Comte au secrétariat général et les membres du Comité exécutif du mouvement pour une nouvelle période statutaire de trois ans.

Au terme de ses débats, l'assemblée a adopté la résolution suivante.

Considérant que:

- la «Déclaration d'intention» signée le 20 février 2012 par les gouvernements bernois et jurassien est de nature à résoudre la Question jurassienne;
- le processus politique mis en place sur la base de la proposition conjointe des exécutifs cantonaux prévoit des scrutins populaires successifs aptes à garantir, au Jura méridional comme au Jura republicain, leurs droits imprescriptibles;
- le débat démocratique peut s'instaurer en toute liberté dès la mise en consultation par Berne et le Jura des dispositions légales aptes à satisfaire l'objectif de l'accord intercantonal;
- le sort des deux régions aujourd'hui séparées par la frontière cantonale doit être considéré en regard de leur communauté de destin et d'intérêts, compte tenu des avantages que

peut représenter l'émergence d'un espace de vie commun;

- la Confédération cautionne le dispositif prévu par les gouvernements cantonaux et confirme ainsi que la Question jurassienne est une question suisse;
- une génération entière de citoyens établis sur le territoire des six districts francophones du Jura ne s'est jamais prononcée sur la question de la reconstitution de l'unité du Jura;

L'Assemblée des délégués:

- 1) salue l'intelligence politique privilégiée par les gouvernements bernois et jurassien dans leurs relations institutionnelles et se réjouit des dispositions contenues dans la «Déclaration d'intention» du 20 février 2012;
- 2) se félicite que le Gouvernement jurassien, ainsi qu'il l'indique dans son rapport 2012 au parlement, est favorable au fait que la future assemblée constituante, née d'une décision populaire positive, soit composée paritairement de Jurassiennes et de Jurassiens établis dans la République et Canton du Jura et dans le Jura-Sud, et préserve, jusqu'à l'ultime scrutin, toute sa liberté de choix à chacune des populations concernées;
- 3) appelle, dans ces conditions, l'ensemble des électrices et des

électeurs des deux parties du Jura à s'approprier le processus démocratique mis à leur disposition et à en faire l'instrument d'une réflexion objective et approfondie sur l'avenir du Jura;

- 4) engage les forces vives du Jura des six districts de langue française à promouvoir toute démarche favorisant une solution globale à la Question jurassienne, dans un esprit confédéral et de respect mutuel;
- 5) demande aux patriotes du Sud et du canton du Jura de se mobiliser afin d'assurer une participation maximale aux votes prévus, et ainsi de permettre aux citoyens, et particulièrement de la nouvelle génération, de s'exprimer en toute connaissance de cause sur la reconstitution de l'unité du Jura au sein d'une nouvelle entité cantonale, composante indissociable de la Romandie;
- 6) invite les autorités fédérales à peser de tout leur poids afin que le processus démocratique fixé dans la «Déclaration d'intention» du 20 février 2012 puisse arriver à son terme et, de la sorte, favoriser une solution durable à la Question jurassienne.

Moutier, le 16 juin 2012

● Mouvement autonomiste jurassien

Déclaration du 23 juin 2012

Reconstituer l'unité du Jura, tel est le rêve jamais abandonné depuis le plébiscite libérateur du 23 juin 1974. Refonder la famille jurassienne au sein d'un même canton, telle est notre légitime ambition. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour gagner enfin, ensemble, dans une même promesse d'avenir, riche de perspectives pour la jeunesse du pays.

Avec le processus décrit dans la «Déclaration d'intention» signée le 20 février 2012 par Berne et le Jura sous l'égide de la Confédération, l'unité du peuple jurassien redevient chose possible. Une chance unique est offerte à la région de construire un nouvel espace de vie commun, propre à satisfaire ses justes aspirations.

La communauté d'intérêts qui rapproche matériellement le Jura-République et le Jura méridional est appelée à se confondre avec la communauté de destin qui les unit naturellement. Les retrouvailles jurassiennes sont affaire de cœur et de raison, que chaque Jurassien se doit, par son vote et son engagement, de placer au-dessus des contingences partisans et des préjugés idéologiques. Désormais, l'heure est au débat démocratique, ouvert, libre, respectueux des uns et des autres, totalement voué à l'intérêt général.

Depuis l'époque plébiscitaire, une génération entière de citoyens ne s'est jamais exprimée sur le sort politique du Jura. Selon les

calculs statistiques, près de 90% des votants se prononceront pour la première fois sur l'appartenance cantonale de leur commune ou de leur région. Cette situation montre à l'évidence que, si le processus démocratique tel qu'il est proposé par les deux gouvernements cantonaux va jusqu'à son terme, tout peut advenir, à commencer par un «oui» dans les urnes à la création d'un nouveau canton groupant les six districts francophones du Jura.

Dès lors, chacun est invité à se mobiliser, à s'investir et à prendre activement part à la campagne d'explication et de conviction qui débute ce 23 juin. Aucun d'entre nous ne peut, dans la gravité du moment, se soustraire à sa responsabilité individuelle.

Chacun est appelé à se joindre à l'effort collectif duquel surgira la solution à la Question jurassienne. Comme dans le passé, le Jura tient

son destin en main. Il lui appartient de se libérer de la contrainte historique, d'oublier les divisions du passé et d'accomplir un pas décisif vers son émancipation, de Boncourt à La Neuveville!

Dans le respect de l'opinion d'autrui, les Jurassiens sont fermement attachés aux valeurs qui fondent leur aspiration patriotique. Ils sont enthousiastes à l'idée que la démocratie l'emportera et qu'ainsi l'unité triomphera de la désunion. Rassemblons-nous et rallions toutes celles et ceux qui, par milliers, concrétiseront l'espoir de liberté et d'indépendance du Jura romand, dans la fraternité et la souveraineté partagées.

Vive le Jura libre et uni!

Moutier, le 23 juin 2012

● Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ)



«Faites la liberté!» 2012 à Moutier.

Rapport annuel sur la reconstitution de l'unité du Jura (3)

La campagne qui précédera les votations sera une occasion unique pour les citoyens de se projeter dans l'avenir. La création d'un nouveau canton à l'échelle du Jura et du Jura bernois ouvre de nouvelles perspectives à cette région. C'est une opportunité de changement. Si elle le souhaite, la communauté jurassienne pourra être réunie au sein d'un même Etat et se doter de nouvelles institutions. Un tel processus peut servir de cadre à une réorganisation institutionnelle, administrative et territoriale de la région. De ce processus peut naître un Etat doté de nouvelles structures qui permettront aux Jurassiens et aux Jurassiens bernois de mieux promouvoir et défendre leurs intérêts communs, leur économie, leur culture ainsi que la place qu'ils occupent en Suisse romande et dans la Confédération.

Le Gouvernement jurassien est enthousiaste à l'idée que le Jura partage sa souveraineté avec le Jura bernois au sein d'un nouveau canton. A ce stade du processus, la perspective de procéder à un tel partage et ses conséquences sur les institutions et les structures administratives peuvent être débattues sereinement et en toute liberté. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il appartiendra à l'Assemblée constituante élue par les citoyens de formuler des propositions concrètes à ce sujet. Le gouvernement est favorable à ce que cette assemblée soit composée paritairement de Jurassiens et de Jurassiens bernois.

Un article de la déclaration d'intention est consacré au droit des communes. Le problème institutionnel jurassien tel qu'on l'observe aujourd'hui ne se situe pas seulement à l'échelle régionale: il a également une dimension communale. Celle-ci est présente dans l'Accord du 25 mars 1994, qui évoque explicitement le cas de la commune de Moutier et son possible rattachement au canton du Jura. Un règlement politique du problème institutionnel jurassien ne peut être envisagé sans qu'une attention particu-

lière soit prêtée à la situation des communes du Jura bernois; on ne résout pas un problème en «fermant les yeux» sur l'une de ses composantes. La situation en ville de Moutier doit être clarifiée, sans quoi l'accord intergouvernemental ne déploiera pas tous ses effets. (...)

A plusieurs reprises, les autorités de la commune de Moutier ont annoncé leur intention d'organiser en 2015 une votation populaire consacrée à l'avenir institutionnel de la ville, comme le droit en vigueur le permet. C'est une réalité juridique et politique que les gouvernements n'ont pas voulu ignorer, préférant l'intégrer dans le processus convenu dans la déclaration d'intention. (...)

Si les citoyens des deux régions optent pour la création d'un nouvel Etat, la République et Canton du Jura disparaîtra et, avec elle, la législation et les institutions mises en place dans l'objectif de résoudre la Question jurassienne. En parallèle, il reviendra au canton de Berne d'abroger les dispositions légales qui ont trait au Jura bernois et de supprimer les institutions politiques y relatives. (...)

Prochaines étapes

La première étape du processus décidé par les gouvernements interviendra prochainement avec l'ouverture de deux procédures de consultation. Dans le canton du Jura, le gouvernement mettra en consultation le projet de modification constitutionnelle. Dans le canton de Berne, la consultation lancée par le Conseil exécutif portera sur la modification de la loi sur le statut particulier du Jura bernois. Après avoir évalué les résultats de ces consultations, les exécutifs adopteront les messages respectifs à l'intention des législatifs, si possible avant la fin de l'année 2012. (...)

Extraits du rapport du Gouvernement jurassien au parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura, 1^{er} juin 2012.

ET TOUT CECI EST VRAI

La question «Que vous inspire le nouveau vote?», Geneviève Aubry, 84 ans, connue à l'époque pour son antiséparatisme notoire et pour son soutien au régime sud-africain de l'apartheid, déclare dans le quotidien *Le Matin* du 9 juin 2012: «Ce n'est pas le Gouvernement jurassien qui me déçoit, mais le Gouvernement bernois! En acceptant ce scrutin, il lâche le Jura bernois. Les conseillers d'Etat actuels n'ont pas vécu les plébiscites: ce sont des lâches qui méconnaissent l'histoire.» Passer pour lâche aux yeux de Dame Aubry est sans aucun doute un plai-

sir de gourmet... Et comme disait l'écrivain et poète français Théophile Gautier: «Peu de gens ont le courage d'être lâches devant témoins.»

* * *

Dans le même article du *Matin* consacré à la Question jurassienne, François Lachat s'exprime ainsi lorsqu'on lui demande s'il parvient encore à s'enthousiasmer en vue de la consultation populaire à venir: «Cette votation me fera frissonner! Même mes vieux os rabougris, 2 mètres sous terre, diront qu'il faut se remettre ensemble...» *Semper fidelis* (toujours fidèle)!

Saisons jurassiennes: randonnée estivale

Pour tout amoureux de nature il est tout à fait inconcevable de s'ennuyer dans notre beau coin de pays. Grâce à un réseau très dense de sentiers pédestres, généralement bien entretenus et balisés, sur l'ensemble de nos six districts jurassiens, une multitude de possibilités s'offrent aux randonneurs. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges.

Après les morilles printanières, je vous invite aujourd'hui à la découverte du sentier botanique de Vermes, dans le val Terbi.

A propos, tout le monde connaît ce val situé à l'est de Delémont, mais où commence-t-il vraiment? Epineuse question à laquelle nous nous abstenons de répondre. Si vous la posez aux «Loups», aux «Vitchais», aux «Petits Pois», aux «Chenilles», aux «Chauve-Souris», aux «Gravalons» ou aux «Vermais»¹, vous aurez très vraisemblablement des avis différents. Pour d'aucuns, il commence à Courroux, pour d'autres à Vicques ou encore au pont de Cran situé entre Vicques-Recolaine et Courchapoix. Et finalement, si chacun avait raison, ce ne serait pas plus mal...

Pour se rendre à Vermes, l'automobiliste venant de Delémont passera par Courroux, Vicques et au pont de Cran précisément il bifurquera à droite et traversera la pittoresque gorge du Tiergarten. Le Jurassien du Sud pourra emprunter le col du Béclet en dessus de Corcelles et rejoindre Vermes par Envelier.

De trésor en trésor

Le départ du sentier botanique se situe au-dessus de l'imposante église de Vermes et serpente à travers bois jusqu'au vaste pâturage de Plain-Fayen. Tout au long du parcours, des panneaux richement illustrés et fort bien documentés

vous donneront une foule de renseignements intéressants sur la forêt, ses fonctions nombreuses et vitales, la faune, la flore et bien d'autres encore.

La durée? Comptez entre 45 minutes et plus, voire beaucoup plus, car le parcours est à déguster sans modération. Tellement passionnant que vous ne vous apercevrez même pas que vous avez accompli un dénivelé de quelque 160 mètres.

Arrivé dans le pâturage du Plain-Fayen, sur la droite, vous découvrirez une superbe cabane forestière fort bien équipée. Si vous êtes en groupe, vous pouvez la louer pour une journée auprès du secrétariat communal de Vermes. Vous y passerez des moments inoubliables.

Si vous effectuez cette balade un dimanche et si vous disposez d'une heure ou deux sur la route du retour, vous pouvez vous arrêter chez le talentueux taxidermiste Christian Schneider et visiter son Arche où vous découvrirez des trésors d'une richesse inestimable dans des décors fabuleux.

Quand je vous affirmais qu'on ne peut pas s'ennuyer dans notre beau Jura!

● François

¹ *Surnoms des habitants de Courroux, Vicques, Courchapoix, Corban, Montsevelier, Mervelier et Vermes.*



Le taxidermiste Christian Schneider dans ses œuvres.

Le Jura en poésie

Mon pays d'argile, pays de moissons,
Mon pays forgé d'aventure et de brisures,
Traversé du sang des éclairs,
Voici jaillir du roc ancestral
Le miel nouveau, la saison limpide,
Le tumulte irrévocable des juments indomptées.
Mon pays de cerise et de légende,
Rouge d'impatience, blanc de courroux,
L'heure est venue de passer entre les flammes
Et de grandir à tout jamais
Ensemble sur nos collines réveillées.
Mon pays d'argile, ma liberté renaissante,
Ma liberté refluante, mon pays infroissable,
Mon pays ineffacé, ineffaçable,
Ivre du bond sans retour et farouche
De ta liberté nue.

● Alexandre Voisard

Ode au pays qui ne veut pas mourir, Liberté à l'aube



Roi du Doubs

Autorités interpellées

Pro Natura, la Fédération suisse de pêche et le WWF reprochent à la Suisse et à la France leur politique de l'autruche envers la disparition du roi du Doubs. Une plainte pour violation de la Convention de Berne a été déposée par les ONG au Conseil de l'Europe en juin 2011. La France et la Suisse ont dû expliquer les mesures entreprises pour assurer la survie de cette espèce protégée et menacée de disparition. Le bureau de la Convention de Berne a confirmé que les mesures des deux Etats sont insuffisantes et que la violation pourrait être avérée. Le jugement définitif est attendu à l'automne 2012.

La plainte des ONG a eu comme suite l'obligation, pour le gouvernement suisse, de fournir un rapport. Il a été rédigé par la Confédération en collaboration avec les cantons du Jura et de Neuchâtel. Son contenu est symptomatique de l'attitude passive des autorités.

Les organisations lancent un nouvel appel aux autorités à mettre enfin et rapidement en œuvre les assainissements nécessaires pour sauver l'écosystème du Doubs. L'apron ne survivra pas longtemps sous le régime actuel.

Administration

Guichet virtuel sécurisé

Le canton du Jura a lancé son nouveau guichet virtuel sécurisé. Celui-ci utilise la technologie de la SuisselD, première preuve d'identité électronique sécurisée en Suisse permettant à la fois la signature électronique valable juridiquement et une authentification forte. Avec ce nouveau service, l'administration jurassienne s'adapte aux modes de vie actuels en offrant des prestations en ligne accessibles 24 heures sur 24 et en simplifiant considérablement les démarches administratives.

Un premier guichet virtuel sécurisé a été lancé en 2007 à l'ensemble des communes jurassiennes, des écoles, des notaires, des garagistes ainsi que des maîtres d'auto-école qui accèdent de manière régulière à ce service. Actuellement, plus de 10000 transactions sont effectuées chaque année par ce service destiné aux professionnels.

C'est désormais l'ensemble de la population qui pourra bénéficier des avantages d'une administration en ligne.

<http://www.maj.ch>

Conseil consultatif

Nouvelle présidence

Au cours de sa dernière séance, le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur (CCJE) a rendu hommage à son président Jean Nicolet, décédé récemment dans sa 66^e année. Pour le remplacer à ce poste, les membres ont désigné Arlette-Elsa Emch, membre du CCJE depuis 2007, en tant que vice-présidente. M^{me} Emch fait partie de la direction générale de Swatch Group.

La nouvelle présidente a également reçu dernièrement la décoration prestigieuse de Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres par un représentant de l'ambassade de France en Suisse. Le bureau du CCJE est désormais composé d'Arlette-Elsa Emch, de Tania Chytil, de Jean-Pierre Wicht, de Philippe Frésard, d'André Hermann et de Marie Lusa.

EXPOSITION

Bellelay

A l'occasion de l'exposition estivale de la Fondation de l'abbatiale de Bellelay, du 24 juin au 16 septembre, l'artiste Rudy Decelière crée un paysage acoustique à l'intérieur de l'église (installations sonores).

Chevenez

Jusqu'au 2 septembre, l'Espace Courant d'Art présente une exposition consacrée aux peintures de Cogbuf.

Delémont

Jusqu'au 22 juillet, la galerie de la FARB présente des œuvres de Grégoire Müller (peinture).

Le Noirmont

Jusqu'au 9 septembre, l'espace culturel La Nef (ancienne église) présente l'exposition « Sonar't » (peintures, installations, vidéos, sons de cinq artistes: Edi Aschwanden, Lucas Gonseth, Mireille Henry, Andreas Marti et Luisa Figini).

Moutier

Jusqu'au 26 août, le Musée jurassien des arts présente l'exposition « Drôles de gens ». Parmi les dix artistes ou groupes d'artistes et dessinateurs, trois sont jurassiens: Augustin Rebetez, Pitch Comment et Célien Milani. Cette exposition est organisée en partenariat avec EspaceStand 2012, festival pour et par le jeune public.

Porrentruy

Jusqu'au 2 septembre, le Musée de l'Hôtel-Dieu expose des estampes de Cogbuf.

Saignelégier

Jusqu'au 5 août, la galerie du Café du Soleil consacre une exposition à Plonk & Replonk.

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 septembre 2012

Delémont: 65^e Fête du peuple jurassien.

Samedi 20 octobre 2012

Saint-Ursanne: Journée des sections jumelées, AJE Bâle – MAJ (UJ) Bévillard – MAJ (RJ) Clos du Doubs.

LES 50 ANS DU GROUPE BÉLIER

Soupe à la grimace pour le président du Gouvernement bernois

Après son opération « Macadam » du 18 mars 1972, le Groupe Bélier décide de remettre la compresse à propos du réseau routier. Alors qu'au début de l'année 1973, le Grand Conseil bernois rabote une fois encore les crédits routiers destinés au Jura, le mouvement de jeunes lance son opération « Sauve qui pneus ».

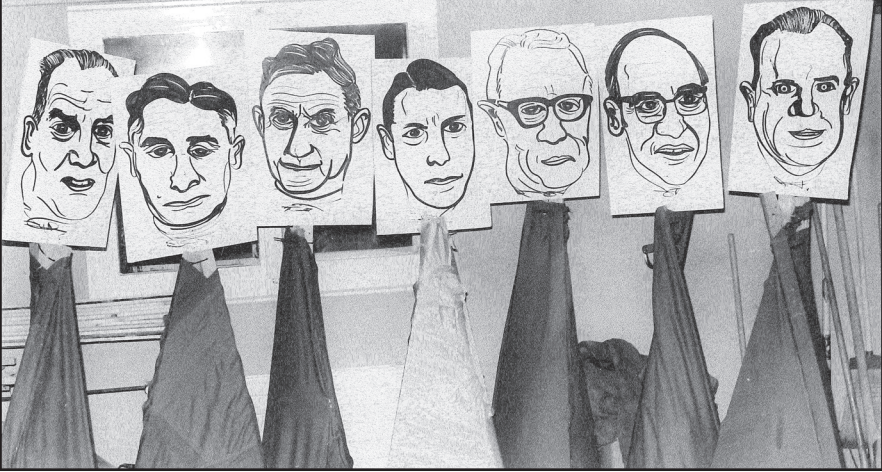
Le 25 février 1973, deux camions déchargent une centaine de pneus usagés sur la place Bubenberg de Berne, endroit piétonnier très fréquenté. Un petit commando discret d'une douzaine de personnes y boute immédiatement le feu et disparaît dans la nature. Une importante fumée noire et une odeur nauséabonde envahissent immédiatement la Ville fédérale. Des panneaux indiquent aux passants que la part jurassienne des crédits fédéraux encaissés par le canton de Berne pour ses autoroutes se monte proportionnellement à 100 millions de francs.

Peu de temps après, le dimanche 15 avril 1973, ce sont les Oberlandais qui goûteront au courroux du Groupe Bélier face au délaissement du réseau routier jurassien. Entre 8 heures et 9 heures du matin, alors que la circulation s'intensifie entre Spiez et Interlaken, deux jeunes militants se déguisent en policiers militaires et stoppent les véhicules. Pendant ce temps, quelques bûcherons entrent en action et tronçonnent plusieurs arbres qui s'abattent sur la route, avant de se volatiliser en compagnie des sentinelles militaires. A travers cette action « Coupe que coupe », le Bélier dénoncera énergiquement le scandale de la politique routière de Berne à l'égard du Jura.

Deux ambassades d'un coup!

Le 3 août 1973, trente-quatre jeunes, dont cinq ressortissants belges, pénètrent au sein de l'ambassade de Belgique à Berne et occupent le bâtiment. Un drapeau et une banderole « Liberté-Bruxelles-Wallonie » sont accrochés aux fenêtres.

Simultanément, une trentaine de Béliers pénètre dans l'ambassade de Suisse à Bruxelles grâce à un subterfuge. Calicots et drapeaux sont également suspendus aux fenêtres du bâtiment. Dans les deux cas les occupants tentent de remettre un message aux ambassadeurs respectifs qui, selon une mauvaise habitude de la profession, sont absents ce jour-là... Les deux groupes seront finalement évacués par la police.



Ça a chauffé le 5 décembre 1973 pour les sept conseillers fédéraux.

Ces deux opérations, parfaitement coordonnées, secoueront les missions diplomatiques et rappelleront aux autorités que la Question jurassienne demeure irrésolue.

Jaberg chahuté

La tradition du Marché-Concours de Saignelégier veut qu'un membre du Gouvernement bernois soit invité chaque année. En 1965, Henri Huber avait déjà été déclaré « indésirable » dans le chef-lieu franc-montagnard. Ce même Huber déclarait même en 1969: « Il faut imposer une place d'armes aux Franches-Montagnes pour changer la mentalité de la population. »

En cette année 1973, Ernst Jaberg doit prendre la parole vers 13 h 30 lors du banquet officiel. A ce moment, de nombreux Béliers qui ont pu s'introduire dans la vaste cantine pleine d'invités se mettent à siffler et à huer le représentant du Gouvernement bernois. Pétards, fumigènes et épaisse fumée noire empêcheront M. Jaberg de s'exprimer. Ce dernier quittera précipitamment le Jura.

En fin d'année, le 5 décembre, le Groupe Bélier boutera le feu aux effigies des sept conseillers fédéraux de l'époque (Bonvin, Gnägi, Graber, Celio, Brugger, Furgler et Tschudi) alignées sur l'Helvetiaplatz de Berne. Ainsi finissent les hautes autorités fédérales qui refusent de prendre leurs responsabilités dans l'affaire jurassienne!

● Laurent Girardin

Prochain article: « La victoire du 23 juin 1974 ».

Sources principales: Marcel Brêchet, « Les années de braise »; Michel Gury, « Au cœur du Bélier, 1962-1974 ».



Occupation de l'ambassade de Suisse à Bruxelles, 3 août 1973.

ET TOUT CECI EST VRAI

Au terme d'un débat passionnel et indécis quant à son issue en votation, le Grand Conseil bernois a finalement accepté la motion exigeant le maintien des examens de conduite à Tavannes, que le gouvernement souhaitait transférer à Orpond. Selon *L'Impartial* du 13 juin 2012, plusieurs porte-parole de partis ont évoqué un caprice de francophones. Les membres du PBD, des Vert'libéraux et de l'UDF se sont unanimement opposés à la solution de continuité tavananoise. Du côté des radicaux, seuls les trois députés romands ont voté en faveur de la motion.

* * *

A propos du même débat relatif aux examens de conduite, le *Journal du Jura* du 13 juin 2012 relève que « le statut dit particulier du Jura bernois a été sérieusement mis à mal par moult orateurs comme par certains partis. » C'est peut-être ça le « + » du statu quo...

S'exprimant à propos de l'intention du Gouvernement bernois de transférer les examens de pratique de conduite à Orpond, l'autonomiste Irma Hirschi, au nom de la Députation francophone, a déclaré: « Sur le plan politique, ce transfert constitue une maladresse allant à contre-courant de la stratégie des autorités bernoises qui laissent accroire que le Jura-Sud pourrait à l'avenir voir ses compétences étendues dans le cadre de son statut particulier. » Le député évangéliste Patrick Gsteiger a renchéri: « Quelle sera la suite? Va-t-on supprimer la station de contrôle de Malleray? Personnellement, je dis halte à la tactique du salami qui ne tient pas compte des moniteurs et des élèves. Et tant pis pour les politiciens régionaux qui devront expliquer qu'une fois de plus, le canton de Berne lâche la région... »

IDÉES DE LECTURE

« Le modèle horloger. 1937–2012: les rouages d'une révolution »

A l'occasion des 75 ans de la première Convention de paix du travail signée dans l'industrie horlogère le 15 mai 1937, Jean-Claude Rennwald et l'historien Jean Steinauer viennent de publier un livre aux Editions L'Événement syndical intitulé *Le modèle horloger. 1937 – 2012: les rouages d'une révolution*.

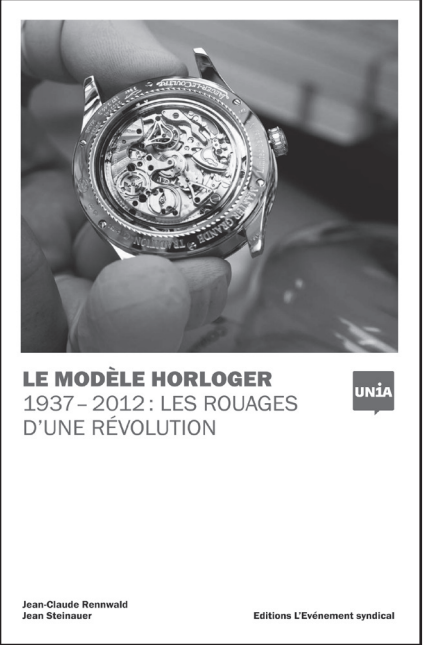
Les deux auteurs reviennent sur ces trois quarts de siècle de « révolutions silencieuses » à travers un ouvrage qui apporte un regard syndical sur l'histoire sociale, économique et politique de cette convention reconnue comme étant l'une des plus progressistes du pays. En invitant le lecteur à « un voyage à l'intérieur d'une négociation collective », ce livre lève aussi un pan de voile sur un monde inconnu du public.

Dans la partie historique de l'ouvrage, Jean Steinauer, ancien

journaliste devenu historien, retrace l'origine de la première Convention collective nationale de l'horlogerie, sa portée et son développement. Il rappelle que cette convention s'est construite au carrefour de trois histoires, celle des relations sociales et du mouvement ouvrier en Suisse, celle de l'horlogerie avec ses aspects techniques et économiques, et celle des institutions politiques.

La sortie de ce livre a coïncidé, à quelques jours près, avec le départ à la retraite du syndicaliste jurassien Jean-Claude Rennwald, responsable de l'horlogerie au sein d'Unia. Il s'adresse aux travailleurs de l'horlogerie, aux employeurs et à toute personne qui s'intéresse à l'histoire d'une branche industrielle qui a façonné des régions entières du pays.

● LG



« Le modèle horloger. 1937–2012: les rouages d'une révolution », Jean-Claude Rennwald et Jean Steinauer, Editions de l'Événement syndical, Lausanne.

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Editeur:
Société coopérative
Le Jura Libre
Case postale 202
2800 Delémont 1

Téléphone: 032 422 11 44
Télécopieur: 032 422 69 71
Courriel: juralibre@maj.ch

Rédacteur en chef:
Laurent Girardin